



CONTRAT de PENSION NAC

_____ JOURNEES X 12€ /journée

(Dans même cage : 2 NAC : 16 €/jour ou 3 NAC: 20 €/jour) = _____

LES NEWS DE VOTRE NAC

Sur notre page Facebook « PENSION EIWAH – Hôtel de luxe pour chat », vous pourrez voir les photos de votre animal. Les publications sont diffusées en général 3 fois par semaine.

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Lundi : 9h **ou bien** 17h00
Mardi : 9h **ou bien** 17h00
Mercredi : 9h **ou bien** 17h00
Jeudi : 9h **ou bien** 17h00
Vendredi : 9h **ou bien** 17h00
Samedi : 9h **ou bien** 17h00

COMMENT RESERVER

Nous appeler pour valider la disponibilité et les horaires de rdv pour l'arrivée et le départ.
Envoyer sous 3 jours ce document rempli et signé accompagné du chèque des arrhes de 50% (libellé du chèque : Martinez)

RESERVATION DE VOTRE SEJOUR

Nom, Prénom : _____

Rue : _____

Code postal, ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom du ou des animaux : _____

SERA FACTURE UN FORFAIT MINIMUM DE :

- 3 journées hors vacances scolaires

- 7 journées pendant les vacances scolaires zone C (16.04/3.05 ; 1.07/03.09 dates suivantes sur demande)

Les arrivées et départs sur **UNIQUEMENT** sur rdv, l'heure ayant été validée avec nous en amont obligatoirement.

JOUR D'ARRIVEE : Horaire 9H00 OU 17H00

JOUR DE DEPART : Horaire 9H00 OU 17H00

Nous vous remercions d'être ponctuel, nous ferons au mieux pour vous accueillir si vous avez un très léger retard, et pour cela merci de nous prévenir par mail. Sachez que les portes seront fermées SANS EXCEPTION à 8H20 et 18h50 ; En Cas de dépassement de ces horaires il faudra venir aux créneaux suivants

LU ET APPROUVE / SIGNATURE

_____ JOURNEES (chaque journée commencée est due) X _____ € (prix selon formule choisie) = _____ €

le chèque sera encaissé en cas d'annulation (voir conditions d'annulation au dos)

SPECIAL COVID : les annulations seront possibles **uniquement** en cas de confinement total, durant la période réservée.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par le Domaine de Eiwah ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

LU ET APPROUVE / SIGNATURE :

POUR L'ARRIVEE DE VOTRE ANIMAL, N'OUBLIEZ PAS :

- Le contrat rempli et La fiche d'information de votre animal
- Le carnet de santé (s'il y en a un) justifiant des vaccins à jours et vermifuge/pipette antiparasitaire daté de – de 1 mois
- Le cage adaptée à votre animal. Nous lui ouvrirons sous surveillance dans nos espaces dédiés
- Le solde de la pension (Espèces ou chèque uniquement - **PAS DE CB**)
- L'alimentation et la litière et les accessoires

POUR NOUS TROUVER - ADRESSE – INDICATIONS A LIRE 2 petites infos :

Le Mas d'Agrès se trouve sur la commune de La Boissière mais est éloigné du centre village de quelques kms. La rue « Chemin de la Bergerie » n'est pas enregistrée par les GPS, noter « Mas d'Agrès, à La Boissière » **ENSUITE:**

⌘ Prendre au Y à gauche. La route monte, fait un virage en épingle à droite, continuez, puis sur votre gauche prenez la « Davalada ».

⌘ En haut, arrivés à un petit rond point 'Place de l'Aire », prenez à gauche toute « Chemin de la Bergerie ». Nous sommes tout au bout, cela fait un cul de sac (800metres environ)

⌘ Arrivés au grand portail « Domaine de Eiwah », sonnez à l'interphone et en cas de non réponse merci de nous joindre sur le portable. **RENTRE EN VOITURE DANS LE DOMAINE ET AVANCER JUSQU' A L ESPACE PENSION. NE JAMAIS RENTRE AVEC SON ANIMAL EN LAISSE OU DANS LES BRAS (nos chiens sont en liberté)**

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : conditions de refus et d'acceptation de l'animal.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) au moins 1 mois avant l'entrée en pension. Il est suggéré de vermifuger l'animal après le séjour. La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

Article 2 : objets personnels.

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile. Pour l'alimentation elles doivent être mises dans une boîte fermée et marqué au nom du chat, avec la dose quotidienne notée dessus. Article 3 : maladies et accidents.

Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à Jessie Martinez de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension.

La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Ainsi, les destructions, les nuisances sonores ou les malpropretés (urines, selles, sang des chaleurs...) à l'intérieur de l'habitat feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le propriétaire confie son animal en connaissant les structures d'accueil, en cas de chat particulièrement destructeur de grillage et fugueur, la pension décline toute responsabilité. La responsabilité de la pension ne pourra être engagée en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal Article 4 : décès de l'animal.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès, à la demande et aux frais du propriétaire. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

Article 5 : abandon.

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser Jessie Martinez. A défaut, 5 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire. Article 6 : facturation.

Le prix journalier comprend l'hébergement. Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise de l'animal. Article 7 : réservation.

Seule la réception du contrat de réservation et de l'acompte valide la réservation qui sera ferme et définitive le chèque sera encaissé en cas d'annulation de votre part ou bien à l'arrivée de votre chat en même temps que le solde du contrat. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal.

Le solde de la pension est à régler à l'entrée de l'animal.

Fait à La Boissière, le

SIGNATURE PRECEDEE DE LU ET APPROUVE :

FICHE D'INFORMATION NAC

DOCUMENT CONSERVE POUR LES RESERVATIONS ULTERIEURES

LES PROPRIETAIRES :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom de l'animal : _____

Identifié(e) n° : _____

Race ou type : _____

Couleur : _____

Sexe : _____

Age : _____

Vétérinaire traitant + ville : _____

Stérilisé(e) : Oui / Non – *obligatoire si + de 6 mois*

SON CADRE DE VIE

Son milieu de vie : Studio Appartement Appartement avec balcon Maison Maison avec jardin

A quels moments va-t-il en extérieur ? _____

Avec quels autres animaux cohabites il ? _____

SON ALIMENTATION

Croquettes/Graines Marque : _____ Quantité / j : _____

Sachets / boites Marque : _____ Quantité / j : _____

SON TEMPERAMENT

Joueur très plutôt plutôt pas pas du tout

Craintif très plutôt plutôt pas pas du tout

Sociable avec les humains très plutôt plutôt pas pas du tout

Câlin très plutôt plutôt pas pas du tout

Sociable avec les chats très plutôt plutôt pas pas du tout

Agressif très plutôt plutôt pas pas du tout

Est-ce qu'il mord : jamais souvent parfois

Est-ce qu'il griffe : jamais souvent parfois

Est-ce qu'il vomit : jamais souvent parfois

Est-ce qu'il se laisse porter : oui non

Est-ce qu'il marque (urine) : jamais souvent parfois

Est-ce qu'il est bavard : oui très normal pas du tout

Ce qu'il aime particulièrement (câlins, caresses, jeux, etc.) : _____

Ce qu'il n'aime pas (mais alors pas du tout) : _____

Remarques particulières : _____

SA SANTÉ

A-t-il été traité contre les puces et vers intestinaux il y a moins d'1 mois ? oui non

A-t-il une maladie ou allergie chronique ? oui non si oui laquelle : _____

A-t-il des problèmes de santé qui réapparaissent régulièrement ? oui non si oui lesquels : _____

A-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, augmentation de la consommation d'eau, troubles digestifs, respiratoires, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires, locomoteurs, problème de la peau, des yeux ou des oreilles, troubles du comportement) ? oui non si oui lesquels : _____

Depuis sa naissance, a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale, des radiographies ou échographies, analyses sanguines ou d'autres examens pour un problème de santé ? oui non si oui lesquels : _____

Est-il actuellement sous traitement ? oui non Si oui, lequel (posologie, mode d'administration habituel, attitude de votre chat lors de la prise du traitement) ? _____

Son mode de garde habituel avant son 1er séjour à l'Hotel de Luxe – Domaine Eiwah :

Comment avez-vous connu l'Hôtel de Luxe ? : _____

Quelles sont les choses les plus importantes pour vous concernant le séjour de votre animal ? : _____

Je déclare exactes les informations portées sur cette fiche d'information, et m'engage à la mettre à jour en cas de besoin.

PENSION EIWAH - HOTEL de LUXE
06 37 71 57 36 domaineeiwah@hotmail.com SIRET n° 52326873800011
Domaine de Eiwah, 12 chemin de la Bergerie, Mas d'Agrès 34150 La Boissière



Fait à : Le : ____ / ____ / _____ Signature :